

Préfecture

Beauvais, le 27 FEV. 2012

Secrétariat Général

Direction des Relations
avec les Collectivités Locales

Bureau du contrôle budgétaire
et des dotations de l'Etat

Affaire suivie par Mme Muriel Leleu
Tél. : 03.44.06.12.55
Fax : 03.44.06.12.56
Courriel : muriel.leleu@oise.gouv.fr

Le Préfet de l'Oise

à

Monsieur le Président du Conseil Général
Mesdames et Messieurs les Maires
Mesdames et Messieurs les Présidents des
établissements publics de coopération intercommunale
Madame et Messieurs les Sous-Préfets d'arrondissement (pour information)

Objet : Report de la date limite de vote des budgets primitifs et des taux.

Réf : circulaire préfectorale du 15 février 2012. Rectificatif

Par dérogation aux dispositions de l'article L1612-2 du code général des collectivités territoriales, la date limite de vote des budgets primitifs et des taux des collectivités territoriales pour l'exercice 2012 est reportée au 15 avril (amendement voté le 17 février 2012).

Pour le Préfet
et par délégation,
Le directeur par intérim



Sandrine GIRAULT